INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Données sociodémographiques en bref

Juin 2010 | Volume 14, numéro 3

La migration interprovinciale au Québec, 2000-2009

par Chantal Girard

La migration interprovinciale est historiquement un facteur de pertes de population pour le Québec, pertes dont l'importance fluctue selon les années. Alors qu'en 2009, la population québécoise a enregistré une croissance annuelle supérieure à 1 % pour la première fois depuis 1990, il est apparu intéressant de faire le point sur cette composante démographique qui tend à réduire cette croissance.

Plus de sortants que d'entrants au Québec

Il y a plus de gens qui quittent le Québec vers une autre province canadienne que de gens qui font le trajet inverse. Depuis le milieu des années 1980, l'écart entre les deux, que l'on appelle le solde migratoire interprovincial, est en moyenne de –9 000 personnes annuellement (figure 1). Ce solde a été plus négatif à la fin des années 1990 (–17 600 en 1997), sans atteindre les niveaux enregistrés entre 1976 et 1983 (–20 000 à –40 000). Les pertes se sont graduellement réduites par la suite jusqu'à un solde exceptionnellement faible, presque nul, en 2003 (–200). Le répit a toutefois été de courte durée et le déficit migratoire a atteint –12 700 en 2007. Le solde provisoire de 2009 est de –5 300 et semble indiquer une nouvelle amélioration de la situation. Depuis 1972, on a enregistré seulement quatre années pendant lesquelles les pertes ont été moindres que 5 000, soit en 1986 et de 2002 à 2004. S'il est confirmé par les données finales, le solde de 2009 pourrait être l'un des moins défavorables de la période.

Au cours des 25 dernières années, on a dénombré en moyenne, annuellement, 24 000 entrants au Québec en provenance d'une autre province et 33 000 sortants du Québec vers une autre province. Entre 1997 et 2003, c'est surtout la diminution du nombre de sortants qui a permis au solde de se redresser. L'année 2003 est la seule à afficher moins de 25 000 sortants. De 2003 à 2007, le déficit migratoire se creuse de nouveau sous l'effet combiné d'une augmentation des sorties et d'une diminution des entrées. Les nombres d'entrants et de sortants de 2008 et de 2009 sont provisoires et doivent être utilisés avec circonspection (voir encadré).

Les données retenues pour cet exercice sont tirées des estimations démographiques produites par Statistique Canada. La série couvre la période allant de 1972 à 2009. Les résultats des années 2008 et 2009 doivent être analysés avec prudence puisqu'il s'agit d'estimations provisoires. Elles sont établies à l'aide des dossiers administratifs de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tandis que les données antérieures, considérées comme définitives, proviennent du fichier des déclarations de revenu des particuliers de l'Agence du revenu du Canada. Il faut savoir que les données définitives des nombres d'entrants et de sortants se révèlent le plus souvent nettement inférieures aux estimations provisoires. L'écart est généralement de faible importance en ce qui a trait aux soldes. L'analyse porte sur les années récentes, mais les résultats des années précédentes sont parfois présentés de manière à disposer d'un contexte plus général.

Figure 1 – **Entrants, sortants et solde migratoire interprovincial, Québec, 1972-2009**

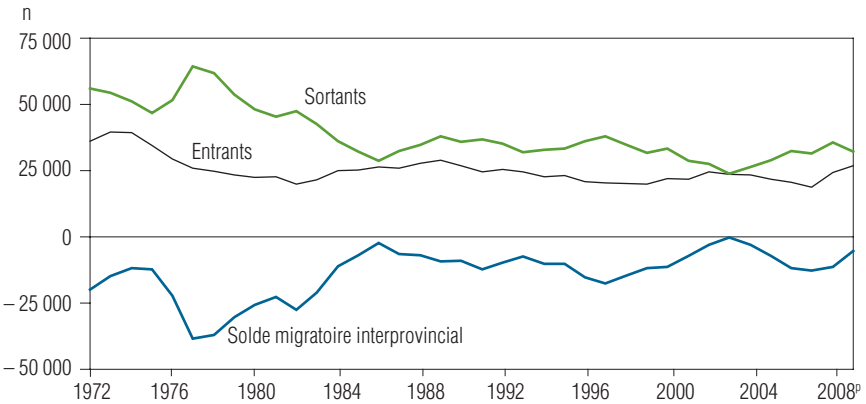

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

La migration interprovinciale au Québec, 2000-2009 1

Indicateurs de la victimisation criminelle au Québec en 2004 5

Une composante démographique qui freine la croissance de la population québécoise

Contrairement à l'accroissement naturel – qui correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès – et au solde migratoire international, le solde migratoire interprovincial ne contribue pas à la croissance de la population du Québec, mais tend plutôt à réduire celle-ci (figure 2). Cette réduction est d'autant plus grande que le solde est important. Elle n'a cependant pas empêché la population du Québec de croître chaque année depuis 1972.

Figure 2 – **Composantes de la croissance démographique, Québec, 1972-2009**

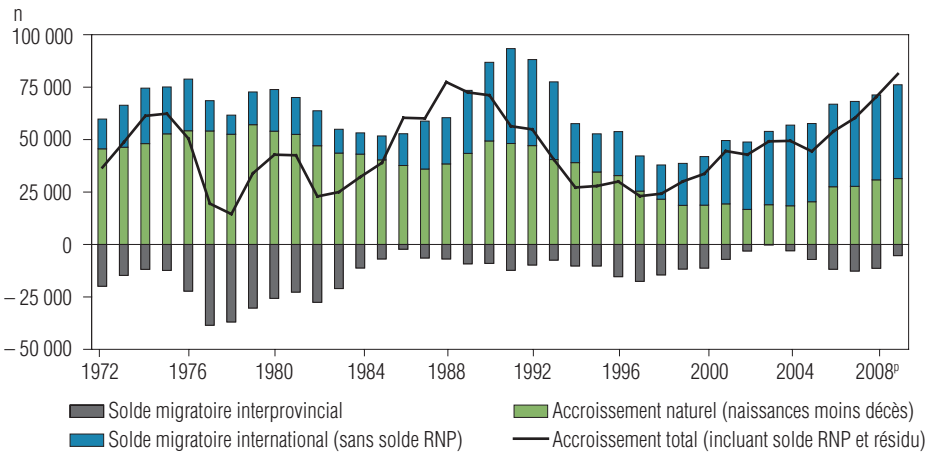

Note : En plus des trois composantes illustrées, l'accroissement total inclut le solde des résidents non permanents (RNP), ainsi que l'écart résiduel (résidu) associé à l'erreur en fin de période.

Souce : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Où vont ceux qui quittent le Québec? D'où viennent ceux qui arrivent?

L'Ontario accueille la plus grande part des sortants du Québec. En 2000, cette part atteignait 72 %. Elle est passée sous la barre des 60 % en 2006 et demeure sous ce niveau depuis. L'Alberta récupère la part perdue par l'Ontario au cours de la dernière décennie. Entre 2006 et 2008, plus de 20 % des sortants du Québec ont choisi l'Alberta, niveau sans précédent. Les données provisoires de l'année 2009 semblent indiquer une remontée de l'Ontario et une diminution de l'Alberta comme destination des sortants du Québec. Depuis 2000, la part de la Colombie-Britannique est d'environ 10 %, celle du Nouveau-Brunswick de 6 % et celle de la Nouvelle-Écosse de 3 %.

C'est aussi de l'Ontario que provient une large majorité des entrants au Québec (63 % en moyenne entre 2000 et 2009). Viennent ensuite la Colombie-Britannique (10 %), l'Alberta et le Nouveau-Brunswick (9 %) puis la Nouvelle-Écosse (4 %).

Figure 3 – **Solde migratoire du Québec avec les autres provinces canadiennes, 1972-2009**

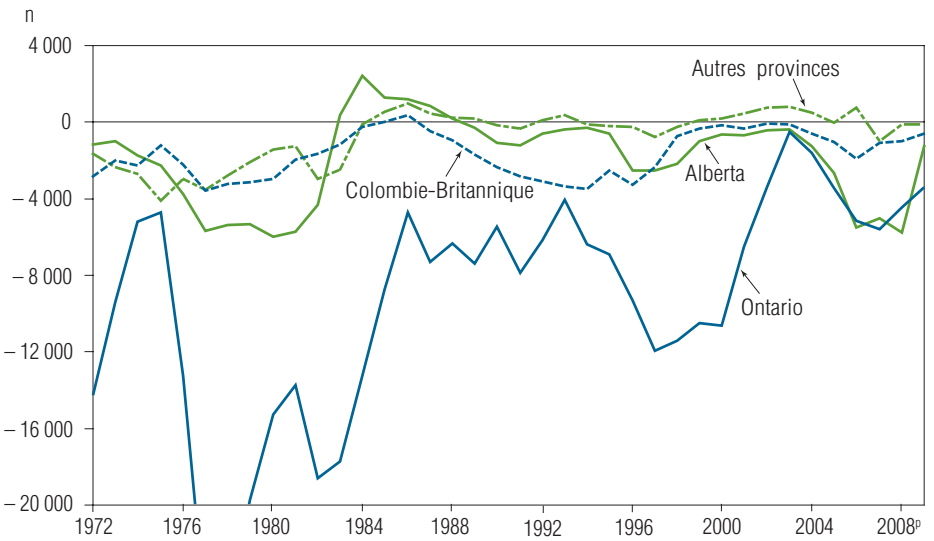

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Des échanges déficitaires avec l'Ontario et l'Alberta

C'est avec l'Ontario que le Québec enregistre généralement, et de loin, les pertes migratoires nettes les plus grandes, comme le montre bien la figure 3. Cependant, au cours de la dernière décennie, les choses ont changé. D'abord, on remarque une amélioration considérable du bilan migratoire du Québec avec sa voisine ontarienne entre l'année 2000 (– 10 600) et 2003 (–500). C'est cette amélioration qui explique que le Québec n'a enregistré, au total, que des pertes migratoires interprovinciales minimes en 2003. L'examen des déplacements entre les deux provinces indique une diminution marquée des sorties du Québec vers l'Ontario et une légère augmentation du mouvement inverse au cours de la période.

Par la suite, le bilan du Québec avec l'Ontario s'est détérioré, mais il n'est pas le seul. L'augmentation des sorties du Québec vers l'Alberta fait en sorte que les pertes nettes avec cette province sont, depuis quelques années, aussi importantes que celles avec l'Ontario. En 2007, dernière année pour laquelle les données sont définitives, le Québec enregistre un solde de –5 600 avec l'Ontario et de –5 000 avec l'Alberta. Selon les données provisoires de 2009, les pertes du Québec avec l'Alberta auraient beaucoup diminué, résultat à la fois d'une baisse du nombre de sorties vers cette province et d'une augmentation du nombre d'entrées. Bien que les données ne permettent pas de l'établir, on peut penser qu'une partie de ces entrées sont en fait des retours.

Les Québécois sont les moins enclins à quitter leur province...

La propension à quitter sa province de résidence peut se mesurer à l'aide des taux de sortie qui correspondent au nombre de sortants d'une province une année donnée rapporté à la population moyenne (au 1er juillet) de cette province cette année-là. Parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que cette propension est la plus faible (figure 4). Le taux de sortie interprovinciale y est de 4,1 pour mille en 2009. Le taux correspondant pour l'ensemble du Canada (incluant les territoires) est de 9,9 pour mille. L'Ontario (6,4 pour mille) est la seule autre province à avoir un taux de sortie inférieur à la moyenne canadienne. L'Île-du-Prince-Édouard est, depuis 2007, la province que l'on quitte le plus, toutes proportions gardées. Terre-Neuve-et-Labrador a occupé cette place de 1994 à 2006, parfois avec la Saskatchewan. Il faut noter que l'Alberta a vu son taux de sortie augmenter rapidement depuis 2007. Elle se situe en 2e position des provinces que l'on quitte le plus selon les résultats provisoires de 2009.

...et le Québec n'accueille qu'une faible part des sortants des autres provinces

Les entrants au Québec sont en fait les sortants des autres provinces à destination du Québec. Au cours de la période 2000-2009, seulement 9 % des sortants des autres provinces canadiennes sont venus s'établir au Québec. L'Alberta a attiré 33 % des sortants des autres provinces, l'Ontario, 29 % et la Colombie-Britannique, 21 %.

Entre 2000 et 2009, le Québec a été le choix de 20 % des sortants de l'Ontario (derrière l'Alberta et la Colombie-Britannique), de 15 % des sortants du Nouveau-Brunswick (derrière l'Ontario, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse) et de moins de 5 % des sortants des autres provinces. Il n'est pas étonnant de constater que ce sont les sortants des deux provinces voisines du Québec, et celles comptant le plus grand nombre de francophones, qui choisissent un peu plus souvent le Québec comme destination.

L'ampleur relativement faible des échanges migratoires entre le Québec et le reste du Canada, dans un sens comme dans l'autre, s'explique en partie par ce que l'on peut appeler un effet de barrière, ici linguistique, « à laquelle font face les francophones souhaitant quitter le Québec et les anglophones souhaitant s'y installer » (Statistique Canada, 2008). Les études sur la migration interne en Belgique font aussi état d'un tel effet de barrière linguistique (Schoumaker, Dal et Poulain, 2000).

Provinces gagnantes, provinces perdantes

Si le Québec sort perdant de ses échanges migratoires interprovinciaux, il n'est pas le seul dans cette situation. Au cours de la période 2000-2009, outre le Québec, le Manitoba a également enregistré 10 années de pertes, tandis que c'est le cas au moins 7 années sur 10 à Terre-Neuve-et-Labrador (8), à l'Île-du-Prince-Édouard (7), en Nouvelle-Écosse (8), au Nouveau-Brunswick (9), en Ontario (7) et en Saskatchewan (7). Par contre, la Colombie-Britannique n'a enregistré que trois soldes négatifs, tandis que l'Alberta est la seule des provinces canadiennes à ne compter que des soldes annuels positifs au cours de la dernière décennie.

Rapportées à la population, les pertes nettes du Québec liées à la migration interprovinciale sont comparables à celles de l'Ontario et apparaissent faibles par rapport à celles des provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan. La figure 5, qui présente les taux nets de migration par province de 2000 à 2009, l'illustre bien.

Figure 4 – **Taux de sortie interprovinciale, Canada et provinces, 2000-2009**

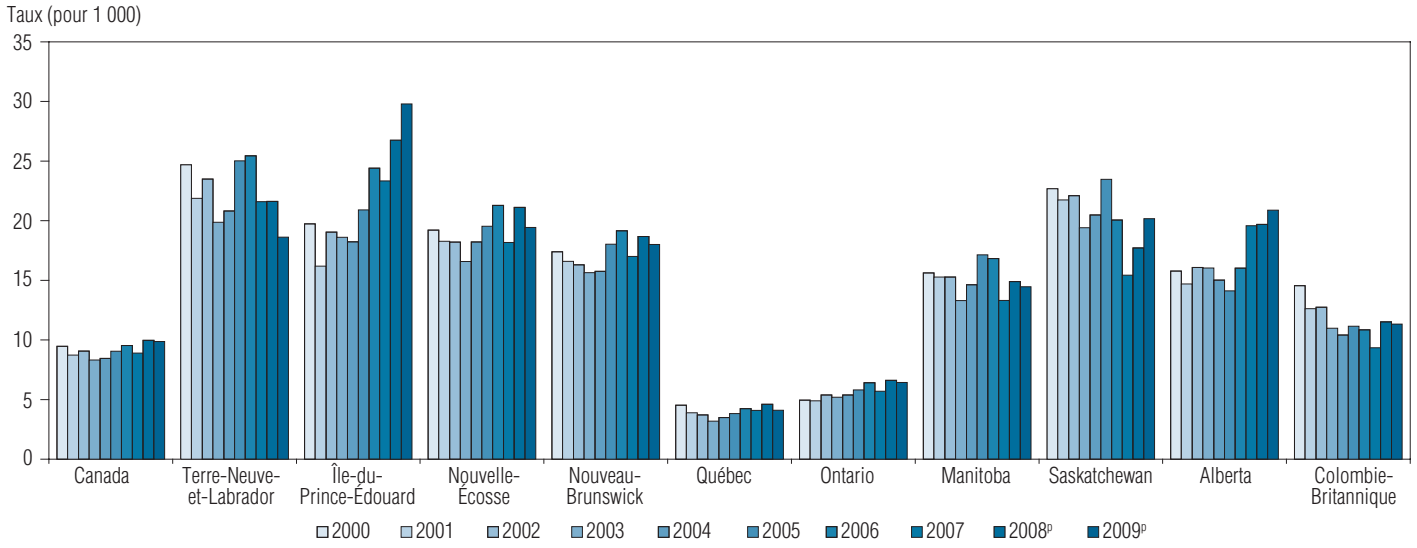

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Des changements récents dans les tendances de la migration interprovinciale au Canada méritent d'être soulignés. L'attrait de l'Alberta, très fort en 2005 et en 2006, est moins dominant depuis quelques années. En 2003, l'Ontario bascule du côté des provinces perdantes, tandis que la Colombie-Britannique connaît l'évolution inverse. Cette dernière affiche même des soldes légèrement supérieurs à ceux de l'Alberta en 2007 et en 2009. La Saskatchewan renoue avec les gains migratoires depuis 2007, après 22 années consécutives de pertes dans ses échanges interprovinciaux. Terre-Neuve-et-Labrador aussi voit son bilan s'améliorer et enregistre deux soldes positifs, en 2008 et en 2009, après des décennies de pertes migratoires. Dans une publication récente, Statistique Canada (2010) parle d'une migration interprovinciale en transition.

Un phénomène en transition

La figure 6 montre que la migration interprovinciale canadienne a connu plusieurs grandes transitions au cours des quarante dernières années. Les courants ont tour à tour favorisé l'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique, puis de nouveau l'Alberta. L'avenir dira le sens de cette nouvelle transition qui semble s'amorcer.

Figure 5 – **Taux net de migration interprovinciale, Canada et provinces, 2000-2009**

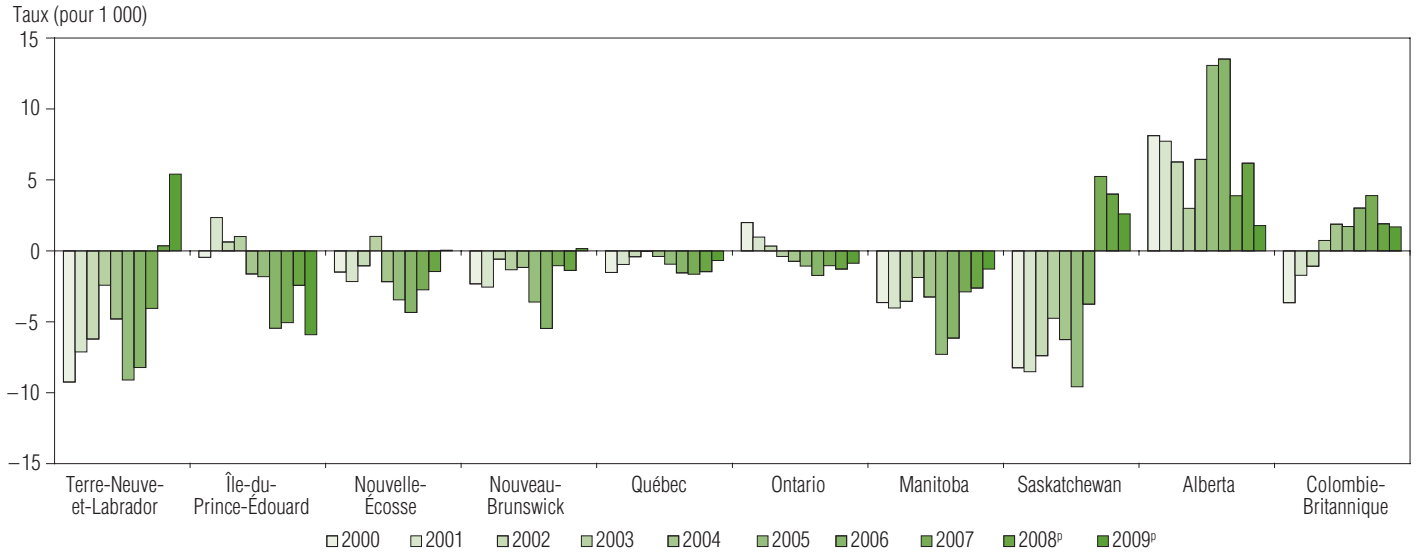

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 6 – **Soldes migratoires interprovinciaux, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique, 1972-2009**

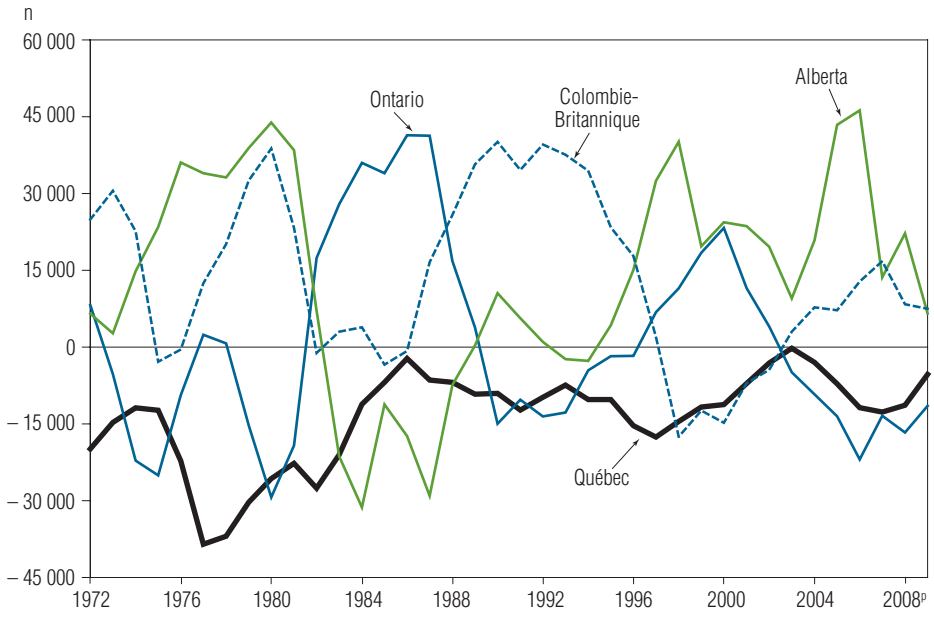

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Références

Schoumaker, Bruno, Luc Dal et Michel Poulain (2000). « L'effet de barrière dans la migration interne : la frontière linguistique en Belgique », *Régimes démographiques et territoires : les frontières en question*, Association internationale des démographes de langue française, Actes du colloque international de La Rochelle, 22-26 septembre 1998, pages 125-138.

Statistique Canada (2010). *Estimations démographiques trimestrielles – Octobre à décembre 2009*, Ottawa, Statistique Canada, 76 p. (91-002-X au catalogue).

Statistique Canada (2008). *Rapport sur l'état de la population du Canada, 2005 et 2006*, Ottawa, Statistique Canada, 137 p. (91-209-X au catalogue).

Indicateurs de la victimisation criminelle au Québec en 2004

par Denis Laroche

Les données policières sur la criminalité, recueillies par l'ensemble des services de police du pays au moyen de la Déclaration uniforme de la criminalité sur l'affaire (ou DUC2), constituent la source habituellement utilisée pour dresser le bilan de la criminalité au Québec et au Canada. Cependant, les données policières comportent certaines limitations et le portrait de la criminalité qui en résulte n'est que partiel, car une proportion importante des crimes subis par les individus et les ménages – le chiffre noir de la criminalité – ne vient jamais à la connaissance des services policiers. En outre, les critères d'enregistrement des infractions criminelles dans la DUC2 conduisent à une sous-représentation parfois importante des crimes de moindre gravité.

Les enquêtes sur la victimisation criminelle ont été mises sur pied afin de pallier les limitations des statistiques policières. Les données de ces enquêtes servent à établir diverses estimations du nombre et du taux des incidents criminels, en incluant autant les délits signalés aux services policiers que ceux non rapportés. Elles permettent également d'établir le nombre et le taux de victimisation des personnes qui ont subi au moins un événement de nature criminelle au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ces deux types d'indicateurs ne peuvent être produits à partir des données policières; ils constituent un apport indispensable à une meilleure connaissance de la criminalité contre les personnes et les ménages.

Méthodologie de l'*Enquête sociale générale de 2004* sur la victimisation criminelle

La plus récente enquête sur la victimisation criminelle a été menée en 2004 par Statistique Canada dans le cadre du cycle 18 de l'*Enquête sociale générale* auprès d'un échantillon représentatif de 23 766 répondants, dont 4 646 au Québec, âgés de 15 ans et plus vivant dans les dix provinces du Canada.

Une série de questions dans la « section filtre » du questionnaire permet de déterminer si le répondant a été victime d'un ou plusieurs des crimes ciblés par l'enquête. Si le répondant a été victime d'au moins un délit, un rapport d'acte criminel est complété dans la suite de l'entrevue pour chacun des crimes identifiés. Une telle approche permet de mesurer à la fois le nombre des personnes de 15 ans et plus qui ont été victimes d'au moins un événement criminel au cours des 12 mois précédant l'enquête et d'évaluer également le nombre total des incidents criminels – signalés et non signalés – survenus durant cette période, pour chacun des huit crimes ciblés.

L'enquête sur la victimisation criminelle ne cherche pas à mesurer la prévalence de tous les délits définis dans le Code criminel. Elle porte sur une liste réduite de huit des crimes les plus courants contre les personnes et les ménages qu'il est facile de décrire et d'identifier au moyen d'un questionnaire d'enquête. Les crimes suivants contre les personnes ont été retenus : les agressions sexuelles (incluant les attouchements sexuels), les voies de fait, le vol ou la tentative de vol qualifié et le vol ou la tentative de vol de biens personnels. Les crimes contre les ménages sont les suivants : les entrées ou les tentatives d'entrée par effraction, le vol ou la tentative de vol d'un véhicule automobile, le vol ou la tentative de vol de biens du ménage et le vandalisme.

En raison du caractère sélectif des crimes auxquels s'intéresse l'enquête sur la victimisation, le portrait de la criminalité qui en résulte présente plusieurs limitations. Ainsi, l'enquête ne mesure pas les crimes commis envers des personnes de moins de 15 ans, ni les homicides ou les tentatives de meurtre. Elle ne mesure pas non plus les crimes divers perpétrés contre les entreprises ou les personnes morales. Elle ne cherche pas non plus à mesurer plusieurs catégories de délits, y compris certains crimes dits « consensuels » comme les transactions de drogue ou le proxénétisme, car le résultat obtenu pourrait comporter d'importants biais.

Une dernière limitation des données présentées dans cet article provient du fait que l'ESG de 2004 évalue dans des sections distinctes du questionnaire la violence subie par le répondant de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint et les crimes de violence – agression sexuelle, voies de fait et vol qualité – perpétrés contre le répondant par tous les autres types d'agresseurs.

Statistique Canada a supprimé du fichier à grande diffusion des données de l'enquête de 2004 toutes les variables ayant trait à la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, ainsi que toutes les variables dérivées qui incluaient l'information ayant trait à la violence conjugale. Pour cette raison, le portait que trace cet article en ce qui a trait aux crimes de violence contre la personne pourra comporter des résultats qui diffèrent quelque peu de ceux publiés par Statistique Canada, lesquels incluent les cas de violence conjugale (Gannon et Mihorean, 2005). En ce qui a trait aux autres crimes contre la personne (vol et tentative de vol de biens personnels) et contre les ménages, la suppression des variables ayant trait à la violence conjugale n'exerce aucun effet sur les résultats et ceux-ci sont comparables à ceux publiés par Statistique Canada.

Indicateurs du nombre d'incidents de victimisation

Le tableau de la page 7 comporte deux sections ayant trait aux huit types de crimes ciblés par l'enquête : la première comporte trois indicateurs ayant trait au nombre des incidents de victimisation pour chacun des huit types de crime ciblés par l'enquête et la seconde comporte deux indicateurs ayant trait au nombre des victimes de chacun de ces huit types de crime. La partie supérieure du tableau présente le nombre des incidents ou des victimes au Québec en 2004. La partie inférieure du tableau affiche, selon le cas, le taux correspondant des incidents ou celui des victimes par 1000 habitants de 15 ans et plus. Ce tableau constitue une mise à jour des résultats de l'ESG de 1999 publiés dans *Portrait social du Québec. Données et analyse, édition 2001* (Laroche, 2001 : 392-393).

Le premier indicateur, à la première colonne du tableau, présente le nombre et le taux des événements de victimisation classés par ordre décroissant de gravité de l'incident. Comme seul l'incident le plus grave survenu au cours d'un événement est comptabilisé (variable MSCRIME), le résultat obtenu est celui du nombre des événements criminels eux-mêmes. Par exemple, si une personne a été victime d'agression sexuelle et qu'on lui a volé en même

temps des biens personnels, l'incident est comptabilité sous la rubrique « agression sexuelle » seulement. Cette mesure de la victimisation est similaire à l'approche employée dans la DUC2 pour établir le nombre et le taux des infractions réelles, tel qu'elles sont comptabilisées par les services policiers.

Comme cet indicateur correspond à la façon dont les infractions criminelles sont enregistrées par les services policiers dans la DUC2, il constitue un point de référence utile pour évaluer l'ampleur de la sous-représentation des délits moins graves dans les statistiques policières.

Quand un événement comprend plusieurs délits, la DUC2 comptabilise l'incident une seule fois, selon l'infraction considérée comme le plus grave. Cette pratique fait en sorte que les statistiques policières n'incluent pas un bon nombre d'infractions moins graves perpétrées en même temps qu'un crime plus grave, comme le montrait l'exemple donné plus haut d'une agression sexuelle commise en même temps qu'un vol de biens personnels. En outre, dans le cas des crimes contre la personne, la DUC2 enregistre un événement criminel pour chaque victime, sauf les vols qualifiés, où un seul événement est comptabilisé pour chaque situation distincte, quel que soit le nombre de victimes impliquées. La même règle s'applique dans le cas des autres crimes contre la propriété et dans celui des autres crimes (maisons de jeux, contrefaçon de monnaie, proxénétisme, etc.).

Lors de l'ESG de 2004, lorsqu'un répondant déclarait plusieurs événements de même nature survenus au cours des 12 mois précédant l'enquête, Statistique Canada n'enregistrait pas un rapport d'acte criminel différent pour chacune des occurrences rapportées, mais une variable enregistrait le nombre de fois, ou « facteur de série », où ce type d'événement était survenu, qu'il s'agisse de cinq fois, dix fois, etc. Pour le calcul de la variable MSCRIME, qui comptabilise les événements en fonction d'une échelle de gravité des délits, Statistique Canada a choisi de limiter à trois ce « facteur de série ». En d'autres termes, si un délit de nature comparable a été rapporté plus de trois fois au cours de l'année de référence par un répondant, la variable MSCRIME ne comptabilise que trois événements sous la rubrique de l'incident le plus grave.

L'ESG de 2004 établit qu'il serait survenu au Québec un total de 53 400 événements comportant une agression ou une tentative d'agression sexuelle ou des attouchements sexuels. Le taux des délits à caractère sexuel se situe à 9 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus au Québec. Dans l'ordre décroissant de gravité, viennent ensuite les vols qualifiés, y compris les tentatives de vol qualifié, avec 45 100 événements où le délit le plus grave survenu est un vol ou une tentative de vol qualifié, soit un taux de 7 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. L'enquête dénombre 137 800 occurrences de voies de fait, forme la plus courante des crimes de violence, soit un taux de 22 pour 1 000 personnes.

Si l'on inclut les vols de biens personnels et les diverses catégories d'incidents contre les biens du ménage[1], on parvient à un total estimé de 1 070 400 événements criminels pour la liste complète des huit types de crimes retenus pour l'ESG de 2004, soit un taux de victimisation de 173 pour 1 000 personnes de 15 ans et plus au Québec.

L'indicateur présenté à la deuxième colonne du tableau représente le nombre total d'incidents criminels pour chacun des huit types de crimes retenus, sans que soit appliqué le critère de sélection du délit le plus grave survenu au cours de l'événement. Si l'on reprend l'exemple d'une personne victime à la fois d'une agression sexuelle et d'un vol de biens personnels, l'indicateur de la colonne 2 enregistre un délit sous la rubrique « agression sexuelle » et un délit sous la rubrique « vol de biens personnels ». Pour chacune des huit catégories de délits, le résultat présenté constitue une estimation du nombre total des délits survenus, en conservant une limite de trois pour le « facteur de série » appliqué aux événements de même nature.

En ce qui a trait aux délits à caractère sexuel situés au sommet de l'échelle de gravité des incidents, il n'y a pas d'écart entre les résultats de la première colonne et ceux de la deuxième colonne. On observe cependant à la deuxième colonne que les délits à caractère sexuel se départagent entre 25 800 agressions sexuelles et 27 800 incidents d'attouchement sexuel. La somme de ces deux sous-catégories est un peu plus grande que le total de 53 400, car il y a eu des événements qui comportent les deux types de délits.

L'écart entre les résultats de la première colonne et ceux de la deuxième a tendance à s'élargir au fur et à mesure que l'on descend vers la base de l'échelle, où se situent les délits les moins graves. Ainsi, si l'on applique le critère du crime le plus grave, on enregistre 357 900 vols ou tentatives de vols de biens personnels en 2004, alors que le résultat de la deuxième colonne fait état de 422 900 de ces délits. Les taux correspondants de vol de biens personnels sont de 58 pour 1 000 personnes à la première colonne, et s'élèvent à 68 pour 1 000 personnes à la deuxième colonne, où tous les délits de ce type sont comptabilisés (avec un « facteur de série » limité à trois). Dans le cas des incidents de vandalisme, les valeurs observées dans chacune des colonnes sont respectivement de 131 600 et de 314 000 et les taux correspondants sont de 21 pour 1 000 et de 51 pour 1 000. Comme les données de la DUC2 sont enregistrées selon le critère de l'infraction la plus grave tel qu'appliqué à la première colonne, les résultats de l'ESG de 2004 montrent que les statistiques policières sur la criminalité sont susceptibles de comporter une sous-évaluation parfois importante des délits moins graves.

La troisième colonne du tableau présente une estimation du nombre et du taux des incidents de victimisation sans limiter le « facteur de série » à trois incidents. Les estimations tiennent compte de tous les événements mentionnés par les répondants. La levée de cette restriction se traduit par une augmentation substantielle des vols qualifiés, des incidents de voies de fait, des entrées par effraction et des vols de biens personnels. À titre d'exemple, le nombre de vols de biens du ménage est de 422 900 si on limite à trois le « facteur de série » pour des événements semblables survenus au cours des 12 derniers mois et ce nombre s'élève jusqu'à 444 600, si l'on comptabilise tous les vols de biens personnels rapportés par les répondants, soit un écart de 5 %. Dans le cas des vols qualifiés, leur nombre se situe à 48 200 en 2004, si on limite à trois le « facteur de série », et à 53 400, si l'on comptabilise tous les vols rapportés par les répondants, soit un écart de près de 11 %. Cet indicateur laisse croire qu'une proportion non négligeable des victimes d'incidents criminels est exposée à subir le même type d'incidents de manière répétée sur une période de 12 mois.

Indicateurs du nombre de victimes d'incidents criminels

On a parfois tendance à confondre le nombre des infractions criminelles avec le nombre des victimes en posant comme prémisse que le nombre de victimes correspond au nombre de crimes. Cependant,

1. Afin de conserver la comparabilité avec les résultats de 1999 (Laroche, 2001 : 392-393), la pondération employée pour estimer tant les crimes contre les personnes que ceux contre les ménages est la pondération établie par Statistique Canada pour chaque répondant. La pondération tenant compte du nombre de membres de chacun des ménages n'a pas été employée pour l'estimation du nombre des crimes contre le ménage.

Nombre[1] et taux d'incidents de victimisation chez la population âgée de 15 ans et plus, selon les diverses catégories d'incidents, Québec, 2004

Catégories d'incidents	Incidents			Victimes	
	Délit le plus grave	Série limitée à trois incidents	Série complète des incidents	Délit le plus grave	Chacun des délits en rubrique
	n				
Incidents à caractère sexuel	53 400	53 400	54 900	39 500	39 500
Agression sexuelle ou tentative	..	25 800	25 600	..	18 000
Attouchements sexuels	..	27 800	29 300	..	21 500
Vol qualifié ou tentative	45 100	48 200	53 400	30 600	35 900
Vol qualifié	31 400	31 400	36 600	22 600	24 000
Tentative de vol qualifié	—	16 800	16 800	—	—
Agression ou voie de fait	137 800	189 500	202 100	97 800	137 200
Entrée par effraction ou tentative	97 200	106 100	110 800	165 400	187 900
Entrée par effraction	63 600	67 600	69 200	113 000	122 800
Tentative d'entrée par effraction	33 600	41 500	41 500	52 400	66 700
Vol de véhicule moteur ou tentative	93 900	104 700	104 700	156 700	196 200
Vol de véhicule moteur	50 700	57 200	57 200	82 000	104 200
Tentative de vol de véhicule moteur	43 200	47 500	47 500	74 800	94 400
Vol de biens personnels ou tentative	357 900	422 900	444 600	264 700	388 600
Vol de biens personnels	329 400	380 400	397 600	245 800	357 900
Tentative de vol de biens personnels	28 500	42 500	47 000	18 800	35 500
Vol de biens du ménage ou tentative	153 500	247 900	247 900	245 500	410 500
Vol de biens du ménage	152 100	240 000	240 000	245 000	404 300
Tentative de vol de biens du ménage	—	—	—	—	—
Vandalisme	131 600	314 000	319 400	165 600	452 700
Total	**1 070 400**	**1 070 400**	**1 103 500**	**1 165 800**	**1 165 800**
Total des crimes contre la personne	594 100	630 200	660 800	432 600	513 800
Total des crimes avec violence	236 200	236 200	250 400	168 000	168 000
Total des crimes contre les ménages	476 300	603 300	609 000	733 200	893 300
	Taux par 1 000 habitants				
Incidents à caractère sexuel	9	9	9	6	6
Agression sexuelle ou tentative	..	4	4	..	3
Attouchements sexuels	..	4	5	..	3
Vol qualifié ou tentative	7	8	9	5	6
Vol qualifié	5	5	6	4	4
Tentative de vol qualifié	2	3	3	1	2
Agression ou voie de fait	22	31	33	16	22
Entrée par effraction ou tentative	16	17	18	27	30
Entrée par effraction	10	11	11	18	20
Tentative d'entrée par effraction	5	7	7	8	11
Vol de véhicule moteur ou tentative	15	17	17	25	32
Vol de véhicule moteur	8	9	9	13	17
Tentative de vol de véhicule moteur	7	8	8	12	15
Vol de biens personnels ou tentative	58	68	72	43	63
Vol de biens personnels	53	61	64	40	58
Tentative de vol de biens personnels	5	7	8	3	6
Vol de biens du ménage ou tentative	25	40	40	40	66
Vol de biens du ménage	25	39	39	40	65
Tentative de vol de biens du ménage	–	1	1	–	2
Vandalisme	21	51	52	27	73
Total	**173**	**173**	**178**	**188**	**188**
Total des crimes contre la personne	96	102	107	70	83
Total des crimes avec violence	38	38	40	27	27
Total des crimes contre les ménages	77	98	98	118	144
Population de 15 ans et plus (dénominateur)	**6 187 900**	**6 187 900**	**6 187 900**	**6 187 900**	**6 187 900**

1. Les résultats des estimations ayant trait au nombre de personnes ont été arrondies à la centaine près.

Source : Enquête sociale générale 2004, fichier de microdonnées.

les données des enquêtes sur la victimisation montrent qu'il existe parfois un écart substantiel entre ces deux aspects de la criminalité. L'indicateur présenté à la quatrième colonne du tableau porte sur le nombre et le taux des personnes de 15 ans et plus qui ont subi au moins un événement de victimisation selon le critère de l'infraction le plus grave[2], selon la même échelle décroissante de gravité des délits utilisée à la première colonne. Il importe de souligner que les données policières ne permettent pas la production d'un indicateur équivalent sur le nombre de victimes de la criminalité.

À titre d'exemple, quand on compare les résultats de la quatrième colonne portant sur le nombre total des victimes de crimes de violence au résultat sur le nombre total des événements de violence présenté à la première colonne, on observe que le nombre de 168 000 et le taux correspondant de 27 victimes pour Québécois de 15 ans et plus sont nettement moins élevés que les résultats ayant trait au nombre des événements de violence qui s'élèvent à 236 200, avec un taux correspondant de 38 événements pour 1 000 Québécois. Le nombre des événements est de 41 % plus élevé que celui des victimes. Il est possible de reprendre le même exercice avec chacune des huit catégories de délits couverts par l'enquête sur la victimisation pour constater l'ampleur de l'écart entre le nombre des événements criminels et le nombre des victimes.

L'indicateur que l'on trouve à la cinquième colonne du tableau présente le nombre de personnes qui ont été victimes au moins une fois du délit mentionné en rubrique au cours des 12 mois précédant l'enquête. On peut observer que les écarts entre la colonne 5 et la colonne 4 sont inexistants au sommet de l'échelle, mais qu'ils ont tendance à devenir de plus en plus substantiels au fur et à mesure que l'on se déplace vers la base de cette échelle. À titre d'exemple, si l'on applique le critère de l'infraction la plus grave survenue lors d'un événement criminel, on dénombre 165 600 victimes de vandalisme à la quatrième colonne, alors que si l'on comptabilise toutes les personnes ayant mentionné avoir subi du vandalisme, sans appliquer le critère de l'infraction la plus grave, le nombre des personnes victimes au moins une fois d'un tel crime au cours des 12 mois précédant l'enquête s'élève à 452 700 en 2004. De tels écarts confirment également que le critère de l'infraction la plus grave se traduit par une sous-estimation importante du nombre de personnes (ou de ménages) victimes de délits moins graves.

Conclusion

Pour les huit crimes ciblés par l'ESG, il y a eu diminution de la victimisation criminelle au Québec entre 1999 (Laroche, 2001 : 392-393, tableau 18.1) et 2004. Ce recul s'applique tant au nombre des incidents qu'au nombre des victimes. Ainsi, le total des événements criminels établi selon le délit le plus grave est passé de 1 462 500 lors de l'ESG de 1999 à 1 070 400 lors de l'ESG de 2004, une baisse de 27 %. L'ampleur de la diminution varie quelque peu selon la catégorie de délit. Les crimes contre la personne sont passés de 837 400 à 594 100, soit une baisse de 29 %, et les crimes contre les ménages ont enregistré une baisse de 24 %, passant de 625 100 à 476 300. Enfin, dans le cas des crimes avec violence, on enregistre 236 200 événements en 2004, comparativement à 420 200 en 1999, soit une baisse de 44 %. Les autres indicateurs relatifs au nombre des incidents criminels enregistrent des reculs comparables, que la série complète des incidents soit comptabilisée ou qu'on limite à trois le « facteur de série ».

La baisse des événements criminels se traduit également par une diminution appréciable du nombre des victimes, dont le nombre total a fléchi de 1 394 100 en 1999 à 1 165 800 en 2004, en baisse de 16 %. La plus forte baisse est observée dans la catégorie des crimes avec violence, où le nombre des victimes est passé de 262 900 en 1999 à 168 000 en 2004, soit une diminution de 36 %. Pour sa part, le nombre des victimes de crimes contre la personne (selon le délit le plus grave) est passé de 526 900 en 1999 à 432 600 en 2004, en baisse de 18 %, et celui des victimes de crimes contre le ménage est passé de 867 300 en 1999 à 733 200, en baisse de 15 %.

Références

Gannon, Maire et Karen Mihorean (2005). « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, vol. 25, n° 7, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 27 p.

Laroche, Denis (2001). « La victimisation », dans *Portrait social du Québec. Données et analyse, édition 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chap. 18, p. 387-414.

2. Il s'agit de la variable MSVIC.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Pour plus de renseignements :

Denis Laroche, agent de recherche
et de planification socioéconomique
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3220)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2e trimestre 2010
ISSN 1491-6789 (version imprimée)
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Ce bulletin a été imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation.

Institut de la statistique Québec